

## Les avantages de notre service

### La prise en charge :

- Des déclarations Cafat, CRE, mutuelle, prévoyance et frais de santé
- Accompagnement et conseils RH
- Une expertise et une grande réactivité



ET UN INTERLOCUTEUR UNIQUE,  
ET A VOTRE ECOUTE

## Coordonnées

Groupement d'employeurs  
sport et loisirs sud

24 rue Duquesne, Maison du sport  
Roger Kaddour, Quartier Latin  
98000 NOUMEA

mails : [direction@gesls.nc](mailto:direction@gesls.nc) /  
[emploi@gesls.nc](mailto:emploi@gesls.nc)  
tel : 24.40.41



 **GESLS**

Groupement d'Employeurs Sport et Loisirs Sud

RIDET : 1 415 066.001  
Code APE : 93.29Z



[www.gesls.nc](http://www.gesls.nc)



GESLS



**PAIE  
GESTION  
SALARIALE**

Externalisez vos paies !

Vous êtes une association,  
De l'embauche à la fin de contrat.  
Déléguiez la gestion de vos paies !



 **GESLS**

Groupement d'Employeurs Sport et Loisirs Sud

## Notre service

### Notre formule\*

- Réalisation des bulletins de paie
- Déclaration sociales mensuelles et/ou trimestrielles (CAFAT, HUMANIS, la mondiale prévoyance)
- Déclaration préalable à l'embauche (DPAE)
- L'intégration des compteurs de congés payés
- Déclaration nominative annuelle des salaires (DNS)
- Déclaration annuelle de données sociales (DADS)
- Edition des documents de fin de contrat
- Simulation des bulletins de paie

\* *La tarification des déclarations sociales (mensuelles et annuelles) seront précisées sur devis (tarifs variables en fonction du nombre de salariés).*

## Logiciel de salaire : CAL-PAYE

N°1 sur windows en Nouvelle-Calédonie

Les associations ne sont pas assujetties à la TGC

## Nos missions

- Vous décharger de la gestion de vos paies
- Simplifier vos démarches liées à l'emploi
- Vous accompagner dans votre rôle d'employeur



## Les conditions d'entrée

- Une convention est établie entre votre structure et le GESLS. Elle est valable 1 an (année civile), renouvelable par tacite reconduction. Elle précise nos prestations et tarifs.
- Un engagement minimum de 12 mois
- Une adhésion au GESLS : cotisation annuelle de 10 000 cfp
- Nos factures sont établies chaque fin de mois
- Offre de lancement 2023 : frais de reprise du dossier offerts

## Nos tarifs

La participation mensuelle dépend du nombre de bulletins pris en charge.

**A compter du 1er janvier 2023**

**FORMULE**  
par mois et par bulletin

Coût d'un bulletin : 2 800 frs

